

Formation utilisation en sécurité des échafaudages de pied R408 et roulants R457

ECHAF

Formez vos équipes à utiliser en sécurité les échafaudages fixes R408 et roulants R457 déjà montés, vérifiés et autorisés à l'emploi. Cette formation pratique permet aux participants d'identifier les risques, de réaliser les contrôles visuels avant utilisation, d'accéder, de circuler et de travailler en sécurité, de respecter les charges admissibles et d'appliquer les règles de déplacement et d'immobilisation des échafaudages roulants. Elle contribue à prévenir les chutes de hauteur et à développer les bons réflexes face à toute anomalie ou situation dangereuse.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Sécuriser l'utilisation des échafaudages fixes, ou de pied, R408 et des échafaudages roulants R457 déjà montés, vérifiés et autorisés à l'emploi. Cette formation vise à renforcer les bons réflexes sur le terrain, à prévenir les risques de chute de hauteur, de chute d'objets, de surcharge ou d'instabilité, et à permettre aux participants d'accéder, de circuler et de travailler en sécurité sur les échafaudages. Elle permet également à l'entreprise d'harmoniser les pratiques de ses équipes, d'améliorer le contrôle visuel avant utilisation, de faire respecter les protections collectives et les charges admissibles, et de développer la capacité des salariés à identifier, signaler et interrompre toute situation dangereuse.

Les + métier

Formation utilisation en sécurité des échafaudages fixes R408 et roulants R457 à Chassieu près de Lyon : contrôle visuel, accès et prévention des chutes.



Public Visé

Personnel amené, dans le cadre de son activité professionnelle, à accéder, circuler ou travailler sur des échafaudages fixes, ou de pied, R408 et des échafaudages roulants R457 déjà montés, vérifiés et autorisés à l'utilisation. Cette formation s'adresse notamment :
• aux utilisateurs d'échafaudages fixes et roulants ;
• aux techniciens et agents de maintenance ;
• aux personnels du bâtiment, du second œuvre, de l'industrie et des collectivités ;
• aux agents techniques, agents d'exploitation et personnels intervenant ponctuellement en hauteur ;
• aux chefs d'équipe et responsables de travaux amenés à utiliser ou à superviser l'utilisation d'un échafaudage ;
• à tout salarié devant réaliser une intervention depuis un échafaudage sans participer à son montage, à son démontage ou à sa réception. Elle concerne les salariés devant être capables d'effectuer un contrôle visuel avant utilisation, d'accéder et de circuler en sécurité, de respecter les protections collectives et les charges admissibles, de déplacer et d'immobiliser un échafaudage roulant, puis de signaler toute anomalie ou situation dangereuse. Cette formation ne s'adresse pas aux personnes chargées du montage, du démontage, de la modification, de la réception ou des vérifications réglementaires des échafaudages, qui doivent suivre une formation spécifique adaptée à ces missions.



Pré Requis

Aucune connaissance préalable spécifique n'est requise pour suivre cette formation.

Le participant doit toutefois :

- être amené à utiliser, dans le cadre de son activité professionnelle, un échafaudage de pied R408 ou un échafaudage roulant R457 déjà monté, vérifié et autorisé à l'utilisation ;
- comprendre les consignes de sécurité écrites et orales, les affichages présents sur l'échafaudage ainsi que les informations essentielles de la notice du fabricant ;
- être en capacité d'accéder, de circuler et de travailler ponctuellement en hauteur sur un échafaudage ;
- être capable de participer aux exercices pratiques de contrôle visuel, d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements ainsi que, pour les échafaudages roulants, aux exercices de déplacement, d'immobilisation et de stabilisation ;
- se présenter avec une tenue de travail adaptée et les équipements de protection individuelle requis : chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire et tout autre EPI imposé par le site ou par l'évaluation des risques ;
- signaler avant la formation toute restriction médicale, difficulté d'équilibre, appréhension importante de la hauteur ou situation particulière susceptible de limiter sa participation aux exercices pratiques.

L'employeur doit s'assurer que l'état de santé et les aptitudes du salarié sont compatibles avec l'utilisation des échafaudages et avec les conditions réelles des missions qui lui sont confiées.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : ECHAF-20260727



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Identifier les risques liés à l'accès, à la circulation et au travail sur les échafaudages de pied R408 et les échafaudages roulants R457.
Contrôler visuellement l'état apparent de l'échafaudage, de ses accès, de ses planchers et de ses protections collectives avant toute utilisation.
Accéder, circuler et travailler en sécurité sur un échafaudage en utilisant exclusivement les moyens d'accès prévus et en maintenant les trappes fermées.

Respecter les charges admissibles, répartir correctement les matériels et maintenir les planchers propres, dégagés et sécurisés.

Déplacer, immobiliser et utiliser un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant, sans personne ni charge susceptible de compromettre sa stabilité pendant le déplacement.

Identifier toute anomalie ou situation dangereuse, interrompre l'utilisation de l'équipement et rendre compte à la personne responsable.

Parcours pédagogique

Accueil et présentation de la formation

- Présentation du formateur, des participants et des objectifs de la formation.
- Recueil des attentes, de l'expérience et des situations de travail rencontrées par les participants.
- Présentation du déroulement de la formation, des moyens pédagogiques et des modalités d'évaluation.
- Vérification des équipements de protection individuelle nécessaires aux exercices pratiques.
- Rappel des consignes de sécurité applicables pendant les mises en situation.
- Positionnement initial des participants au moyen de questions orales et d'échanges. Réglementation et principes de prévention
- Présentation du cadre réglementaire applicable aux travaux temporaires en hauteur et à l'utilisation des échafaudages.
- Rappel des principes généraux de prévention.
- Priorité donnée aux équipements assurant une protection collective contre les chutes de hauteur.
- Présentation des recommandations R408 relatives aux échafaudages de pied et R457 relatives aux échafaudages roulants.
- Rôles et responsabilités de l'employeur, de la personne compétente et de l'utilisateur.
- Distinction entre les missions de l'utilisateur, du monteur, du vérificateur et de la personne chargée de la réception.
- Obligation d'utiliser un échafaudage déjà monté, vérifié et autorisé à l'emploi.
- Importance du respect de la notice du fabricant, de l'affichage présent sur l'équipement et des consignes de l'entreprise.
- Identification des opérations interdites à l'utilisateur : montage, démontage, modification de la structure ou retrait d'un élément de protection.

Les recommandations distinguent clairement les personnels travaillant sur les échafaudages des personnes chargées du montage, de la réception ou des vérifications spécialisées. Risques liés à l'utilisation des échafaudages

- Risques de chute de hauteur lors de l'accès, de la circulation ou du travail sur les planchers.
- Risques de chute d'objets, d'outils ou de matériaux.
- Risques de glissade, de trébuchement ou de perte d'équilibre.
- Risques liés à l'absence, à la détérioration ou au déplacement d'une protection collective.
- Risques d'effondrement partiel ou complet d'un échafaudage fixe.
- Risques de renversement ou de déplacement intempestif d'un échafaudage roulant.
- Risques liés au dépassement des charges admissibles.
- Risques liés à une mauvaise répartition des matériaux sur les planchers.
- Risques liés aux circulations de personnes, de véhicules ou d'engins.
- Risques électriques liés à la proximité de lignes aériennes ou d'installations électriques.
- Risques liés au vent, aux intempéries et aux modifications de l'environnement de travail.
- Risques liés à la coactivité et à l'utilisation partagée de l'échafaudage.
- Conséquences possibles d'une utilisation détournée ou d'une modification non autorisée de l'équipement.

La R408 identifie notamment les chutes de hauteur, les chutes d'objets, l'électrisation, l'effondrement et le renversement parmi les risques à prévenir. Présentation des échafaudages et de leurs composants

- Distinction entre un échafaudage fixe, ou échafaudage de pied, et un échafaudage roulant.
- Identification des principaux éléments constitutifs visibles par l'utilisateur.
- Présentation des planchers de travail, trappes, plinthes, garde-corps, lisses et sous-lisses.
- Présentation des tours d'accès, escaliers, échelles intérieures et portillons.
- Identification des cadres, montants, diagonales et contreventements.
- Présentation des appuis, platines, vérins, calages, ancrages et amarrages visibles des échafaudages de pied.
- Présentation des roues, freins, stabilisateurs et dispositifs d'immobilisation des échafaudages roulants.
- Identification des plaques signalétiques, affichages, consignes et indications de charges admissibles.
- Présentation des limites d'utilisation propres à chaque type d'échafaudage. Prise de poste et contrôle visuel avant utilisation
- Vérification de l'autorisation d'accès et de l'absence de signalisation interdisant l'utilisation.
- Lecture des affichages, des consignes de sécurité et des indications relatives aux charges admissibles.
- Vérification visuelle de l'état général de l'échafaudage.
- Contrôle de la présence et de la continuité des garde-corps, lisses, sous-lisses et plinthes.
- Vérification de l'état, de la continuité et de la propreté des planchers.
- Contrôle de la présence, du fonctionnement et de la fermeture des trappes.
- Vérification de l'état apparent des moyens d'accès.
- Recherche d'éléments manquants, déplacés, déformés, détériorés ou présentant un jeu anormal.
- Vérification de l'absence de matériaux ou d'objets susceptibles de gêner la circulation.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : ECHAF-20260727



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- Contrôle visuel des appuis, calages, ancrages et amarrages accessibles, sans intervenir sur leur réglage.
- Pour l'échafaudage roulant, contrôle de la position des stabilisateurs, du blocage des roues et de l'état du sol.
- Prise en compte des conditions météorologiques et des modifications de l'environnement.
- Conduite à tenir en cas d'absence d'affichage, de doute ou d'anomalie visible.
- Interdiction d'utiliser ou de modifier l'échafaudage lorsqu'une non-conformité est constatée.

Ce contrôle visuel de l'utilisateur ne se substitue pas aux vérifications réglementaires devant être réalisées par une personne disposant des compétences et de la désignation nécessaires. Accès et circulation en sécurité

- Utilisation exclusive des moyens d'accès prévus à cet effet.
- Accès aux niveaux de travail par les escaliers, tours d'accès, échelles intérieures et trappes.
- Fermeture systématique des trappes après chaque passage.
- Interdiction d'escalader les montants, garde-corps, diagonales ou éléments extérieurs de la structure.
- Maintien d'appuis sûrs pendant les changements de niveau.
- Respect du sens de circulation et des consignes affichées.
- Maintien des accès, passages et planchers propres et dégagés.
- Interdiction de franchir, d'enjamber ou de neutraliser une protection collective.
- Prise en compte des autres utilisateurs présents sur l'échafaudage.
- Signalement immédiat de toute difficulté d'accès ou de circulation.

La R408 demande notamment aux personnels travaillant sur les échafaudages d'utiliser les accès prévus, de circuler en sécurité et de refermer les trappes après utilisation. Travail en sécurité sur un échafaudage fixe R408

- Vérification de l'adéquation apparente de l'échafaudage avec la tâche confiée.
- Respect des zones de travail et des niveaux autorisés.
- Respect des charges maximales admissibles indiquées sur l'échafaudage.
- Répartition correcte des outils, équipements et matériaux sur les planchers.
- Limitation du stockage aux quantités nécessaires à l'intervention.
- Maintien des planchers propres, dégagés et non glissants.
- Prévention des chutes d'objets vers les niveaux inférieurs.
- Utilisation de moyens adaptés pour transporter ou sécuriser les outils.
- Respect des garde-corps, plinthes et autres protections collectives.
- Interdiction de retirer, déplacer ou modifier un élément de l'échafaudage.
- Interdiction d'utiliser un escabeau, une caisse, une palette ou tout autre moyen improvisé sur le plancher afin de gagner de la hauteur.
- Prise en compte de la coactivité sur les différents niveaux.
- Respect des consignes liées au vent, aux intempéries et à l'environnement.
- Arrêt du travail et évacuation de l'échafaudage en cas de situation dangereuse.

Le référentiel R408 impose notamment de respecter les limites de charge, de maintenir l'échafaudage en sécurité, de prendre en compte la coactivité et de signaler les situations dangereuses. Utilisation et déplacement d'un échafaudage roulant R457

- Vérification que l'échafaudage est adapté au travail à réaliser et aux contraintes du site.
- Contrôle de la résistance, de la planéité et de la pente du sol.
- Vérification de l'absence d'obstacle ou d'ouverture dans la zone d'utilisation et de déplacement.
- Vérification de la verticalité apparente de la structure.
- Contrôle de la position des stabilisateurs.
- Vérification du blocage ou du calage des roues avant tout accès.
- Interdiction de monter sur l'échafaudage lorsque les roues ne sont pas bloquées.
- Utilisation exclusive des accès intérieurs et fermeture des trappes.
- Respect des charges admissibles et des limites prévues par le fabricant.
- Interdiction de déplacer l'échafaudage avec une personne présente sur un plancher.
- Retrait ou sécurisation des objets, outils et charges susceptibles de tomber ou de déstabiliser l'équipement avant son déplacement.
- Vérification préalable de l'itinéraire et de l'espace libre nécessaire.
- Respect des consignes de déplacement données par la notice du fabricant.
- Prise en compte des lignes électriques, obstacles en hauteur, pentes, dénivelés et circulations.
- Remise en place des stabilisateurs et blocage des roues après chaque déplacement.
- Nouveau contrôle de la stabilité, de la verticalité et de l'environnement avant de remonter sur l'échafaudage.
- Interdiction de fixer un appareil de levage ou de manutention sur la structure, sauf disposition expressément prévue par le fabricant.
- Arrêt de l'utilisation lorsque le vent ou les conditions météorologiques sont susceptibles de compromettre la stabilité.

La R457 prévoit que l'utilisateur maîtrise les règles de déplacement et de stabilisation, utilise les accès prévus, respecte les charges et ne déplace jamais l'échafaudage avec un opérateur sur le plancher. Coactivité et utilisation partagée

- Identification des autres entreprises et utilisateurs présents dans la zone.
- Prise en compte des travaux réalisés aux niveaux supérieurs et inférieurs.
- Organisation du stockage afin de ne pas gêner les autres utilisateurs.
- Prévention des chutes d'objets et protection des personnes situées à proximité.
- Respect des zones balisées et des consignes de circulation.
- Transmission des informations relatives aux anomalies ou changements de conditions d'utilisation.
- Interdiction de modifier l'échafaudage pour répondre à un besoin ponctuel.
- Vérification de l'absence d'intervention de montage, de démontage ou de modification pendant l'utilisation.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : ECHAF-20260727

- Application des consignes données par le responsable du chantier ou de l'établissement. Conduite à tenir en cas d'anomalie ou de situation dangereuse
 - Identification des anomalies nécessitant l'arrêt immédiat de l'utilisation.
 - Interruption de l'accès en cas d'absence de garde-corps, de plancher défectueux, de trappe manquante ou de stabilité douteuse.
 - Descente et évacuation de l'échafaudage sans créer de risque supplémentaire.
 - Information immédiate du responsable du chantier, du responsable hiérarchique ou de la personne compétente.
 - Mise en place d'une interdiction d'accès ou d'une signalisation, lorsque cette action peut être réalisée sans danger.
 - Interdiction de réparer, de déplacer ou de remplacer soi-même un élément de la structure.
 - Application des procédures d'alerte et d'urgence de l'entreprise.
 - Conduite à tenir après un choc, un déplacement involontaire, une intempérie importante ou une modification de l'environnement.
 - Attente de l'autorisation de remise en service avant toute nouvelle utilisation. Mises en situation pratiques
 - Identification des échafaudages fixes et roulants et de leurs principaux composants.
 - Lecture des affichages, plaques de charge et consignes d'utilisation.
 - Réalisation d'un contrôle visuel avant utilisation.
 - Recherche d'anomalies ou de situations dangereuses préparées par le formateur.
 - Contrôle des accès, planchers, trappes et protections collectives.
 - Exercices d'accès, de changement de niveau et de fermeture des trappes.
 - Exercices de circulation et de positionnement sur les planchers de travail.
 - Organisation et répartition de matériels en respectant les limites de charge.
 - Analyse des risques de chute d'objets et de coactivité.
 - Vérification du blocage des roues et de la position des stabilisateurs d'un échafaudage roulant.
 - Préparation et réalisation du déplacement d'un échafaudage roulant vide.
 - Remise en stabilité et contrôle de l'équipement après déplacement.
 - Analyse de situations conformes et non conformes.
 - Mise en situation portant sur l'arrêt de l'utilisation et le signalement d'une anomalie.
 - Corrections collectives et retours individualisés du formateur. Évaluation des acquis
 - Questions orales et échanges tout au long de la formation.
 - QCM portant sur les risques, les règles d'accès, de circulation et d'utilisation des échafaudages.
 - Évaluation formative pendant les exercices pratiques.
 - Observation individuelle du participant lors du contrôle visuel avant utilisation.
 - Évaluation de la capacité à accéder, circuler et travailler en sécurité.
 - Évaluation du respect des protections collectives et des charges admissibles.
 - Évaluation des opérations de déplacement et d'immobilisation d'un échafaudage roulant.
 - Évaluation de la capacité à identifier une anomalie, interrompre l'utilisation et rendre compte.
 - Bilan individuel et collectif de la formation.
 - Remise d'une attestation de fin de formation, sous réserve de participation effective et de réalisation des évaluations prévues. Limites de la formation
- Cette formation concerne exclusivement **l'utilisation en sécurité d'échafaudages fixes R408 et roulants R457 déjà montés, vérifiés et autorisés à l'emploi.**

Elle ne comprend pas :

- le montage ou le démontage des échafaudages ;
- la modification de leur configuration ;
- la réception avant mise en service ;
- les examens d'adéquation, de montage et d'installation ;
- les vérifications réglementaires approfondies ;
- les opérations de maintenance ou de remplacement d'éléments ;
- la rédaction d'un procès-verbal de réception ou d'un rapport réglementaire de vérification.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie active, participative et principalement pratique. Elle alterne des apports théoriques, des échanges avec les participants, des démonstrations techniques et des mises en situation sur des échafaudages fixes R408 et roulants R457 déjà montés, vérifiés et autorisés à l'utilisation.

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre comprennent :

- des exposés interactifs portant sur les risques liés à l'utilisation des échafaudages, les principes de prévention des chutes et les règles de sécurité ;
- des échanges avec les participants à partir de leurs expériences, de leurs environnements de travail et des situations professionnelles rencontrées ;
- l'analyse des consignes d'utilisation, des affichages, des plaques de charge et des informations essentielles figurant dans les notices des fabricants ;

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques mis à disposition des participants comprennent :

- un support de cours EVINCEL consacré à l'utilisation en sécurité des échafaudages fixes, ou de pied, R408 et des échafaudages roulants R457 ;
- des supports visuels : photographies, vidéos, schémas techniques, exemples de situations professionnelles et retours d'expérience ;
- un ordinateur, un vidéoprojecteur et des moyens de diffusion adaptés ;
- les recommandations R408 et R457, les notices des fabricants, les consignes d'utilisation et les documents techniques utiles à la formation ;
- un échafaudage fixe et un échafaudage roulant déjà montés, vérifiés, sécurisés et autorisés à l'utilisation ;
- des équipements permettant d'identifier et de contrôler les principaux composants : moyens d'accès, planchers, trappes, garde-corps, plinthes, stabilisateurs, roues, freins et dispositifs d'immobilisation ;

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : ECHAF-20260727

- des démonstrations commentées par le formateur concernant le contrôle visuel avant utilisation, l'accès, la circulation et le travail en sécurité sur les échafaudages ;
- des exercices pratiques permettant de vérifier l'état apparent des accès, planchers, trappes, garde-corps, plinthes, stabilisateurs, roues, freins et dispositifs d'immobilisation ;
- des mises en situation portant sur l'accès aux différents niveaux, la fermeture des trappes, le respect des protections collectives, des charges admissibles et le maintien des planchers propres et dégagés ;
- des exercices pratiques de déplacement, d'immobilisation et de stabilisation d'un échafaudage roulant, conformément à la notice du fabricant ;
- l'analyse de situations dangereuses, d'anomalies visibles ou de mauvaises pratiques afin de développer la capacité d'observation et de réaction des participants ;
- des exercices permettant d'identifier les situations nécessitant l'arrêt de l'utilisation et le signalement à la personne responsable ;
- des corrections collectives et des retours individualisés du formateur afin de consolider les acquis ;
- une évaluation formative réalisée tout au long des exercices pratiques ;
- un QCM permettant de vérifier l'acquisition des connaissances théoriques.

La pédagogie est adaptée au niveau et à l'expérience des participants afin de leur permettre d'acquérir les bons réflexes pour contrôler visuellement, accéder, circuler et travailler en sécurité sur des échafaudages fixes et roulants.

Cette formation est strictement limitée à l'utilisation d'échafaudages déjà montés, vérifiés et autorisés à l'emploi. Elle ne comprend pas le montage, le démontage, la modification, la réception ou les vérifications réglementaires approfondies des équipements.

Modalités de suivi

La formation est réalisée en présentiel synchrone.

Le suivi de l'assiduité et de la progression des participants est assuré par :

- l'émargement des participants et du formateur par demi-journée ;
- la vérification de la présence effective pendant l'ensemble des séquences théoriques et pratiques ;
- la participation aux échanges, aux questions orales et aux analyses de situations professionnelles ;
- l'observation continue de chaque participant par le formateur lors des exercices pratiques ;
- le suivi de la participation aux mises en situation portant sur le contrôle visuel avant utilisation, l'accès, la circulation et le travail en sécurité sur les échafaudages fixes et roulants ;
- pour les échafaudages roulants, le suivi des exercices de déplacement, d'immobilisation et de stabilisation ;
- la réalisation d'un QCM d'évaluation des connaissances ;
- l'évaluation formative des pratiques au moyen d'une grille individuelle de suivi ;
- le recueil de l'appréciation des participants au moyen d'un questionnaire de satisfaction en fin de formation.

Ces moyens permettent de vérifier l'assiduité, l'implication et la progression de chaque participant, ainsi que sa capacité à utiliser en sécurité un échafaudage déjà monté, vérifié et autorisé à l'emploi, à identifier une anomalie ou une situation dangereuse et à en rendre compte à la personne responsable.

- les plaques signalétiques, affichages, consignes de sécurité et indications relatives aux charges admissibles ;
 - une zone pratique sécurisée permettant les exercices de contrôle visuel, d'accès, de circulation et de travail sur échafaudage ;
 - un espace adapté aux exercices de déplacement, d'immobilisation et de stabilisation d'un échafaudage roulant ;
 - des exemples de situations conformes et non conformes présentés sur les équipements, à partir de photographies ou de supports pédagogiques sécurisés ;
 - les équipements de protection individuelle nécessaires aux exercices pratiques : tenue de travail, chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire et tout autre EPI imposé par l'évaluation des risques ou par le site ;
 - des moyens de balisage et de signalisation permettant de sécuriser la zone de mise en situation ;
 - des fiches de contrôle visuel avant utilisation et des supports de signalement des anomalies ;
 - un questionnaire d'évaluation des connaissances, des exercices d'application et une grille individuelle d'évaluation pratique.
- Ces moyens permettent aux participants d'acquérir les connaissances et les comportements nécessaires pour contrôler visuellement, accéder, circuler et travailler en sécurité sur des échafaudages fixes et roulants déjà montés, vérifiés et autorisés à l'emploi. Ils permettent également de s'exercer au déplacement et à l'immobilisation d'un échafaudage roulant, ainsi qu'à l'identification et au signalement des situations dangereuses.**

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : ECHAF-20260727

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est remise au participant, sous réserve de sa participation effective et de la réalisation des évaluations prévues.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé en prévention des risques liés au travail en hauteur et à l'utilisation en sécurité des échafaudages fixes, ou de pied, R408 et des échafaudages roulants R457. L'intervenant dispose d'une expérience technique et pédagogique dans : l'identification des risques liés à l'utilisation des échafaudages ; le contrôle visuel des équipements avant utilisation ; l'accès, la circulation et le travail en sécurité sur les différents niveaux ; le respect des protections collectives et des charges admissibles ; le déplacement, l'immobilisation et la stabilisation des échafaudages roulants ; l'identification et le signalement des anomalies ou situations dangereuses. Le formateur maîtrise les recommandations R408 et R457, les notices des fabricants ainsi que les règles de prévention applicables à l'utilisation des échafaudages. Il anime la formation à partir d'apports théoriques, de démonstrations techniques, d'exercices pratiques, d'analyses de situations professionnelles et de mises en situation adaptées aux activités des participants. L'évaluation réalisée par l'intervenant porte exclusivement sur les compétences liées à l'utilisation en sécurité des échafaudages déjà montés, vérifiés et autorisés à l'emploi. Elle ne valide pas les compétences de montage, de démontage, de réception ou de vérification réglementaire.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : ECHAF-20260727



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation par le formateur, au moyen de questions orales, d'échanges, d'exercices pratiques et d'observations lors des mises en situation.

Elle comprend :

- un positionnement initial permettant d'identifier les connaissances et l'expérience des participants ;
- une évaluation théorique sous forme de QCM portant sur les risques liés à l'utilisation des échafaudages, les règles d'accès et de circulation, les protections collectives, les limites de charge, la coactivité et la conduite à tenir en cas d'anomalie ;
- une évaluation pratique individualisée sur un échafaudage de pied et un échafaudage roulant ;
- l'observation du participant lors du contrôle visuel de l'échafaudage avant utilisation, notamment des accès, planchers, trappes, garde-corps, plinthes et dispositifs de stabilisation ;
- l'évaluation de la capacité à accéder, circuler et travailler en sécurité, à maintenir les trappes fermées, à respecter les charges admissibles et à conserver les planchers propres et dégagés ;
- une mise en situation portant sur le déplacement, l'immobilisation et la stabilisation d'un échafaudage roulant, conformément à la notice du fabricant ;
- l'évaluation de la capacité à identifier une anomalie ou une situation dangereuse, à interrompre l'utilisation de l'équipement et à rendre compte à la personne responsable ;
- une appréciation individuelle des acquis par le formateur au regard des objectifs pédagogiques définis.

La validation de la formation repose sur la participation effective du stagiaire, le respect des consignes de sécurité et la réalisation satisfaisante des évaluations théoriques et pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs évalués est remise au participant.

Cette évaluation porte exclusivement sur **l'utilisation en sécurité d'échafaudages déjà montés, vérifiés et autorisés à l'emploi**. Elle ne valide pas les compétences relatives au montage, au démontage, à la modification, à la réception ou aux vérifications réglementaires des échafaudages.

Moyens à mettre en oeuvre

Pour les formations réalisées dans les locaux d'EVINCEL Formation, aucun moyen pédagogique spécifique n'est à fournir par le client.



Les participants doivent toutefois se présenter avec une tenue de travail adaptée et les équipements de protection individuelle nécessaires aux exercices pratiques : chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire et tout autre EPI imposé par le site ou par l'évaluation des risques.



Pour les formations réalisées en intra-entreprise dans les locaux du client, celui-ci devra mettre à disposition : une salle adaptée au nombre de participants, équipée de tables, de chaises, de prises électriques et d'un espace permettant la projection du support de formation ; une zone pratique sécurisée, balisée et suffisamment dimensionnée pour réaliser les exercices d'accès, de circulation et d'utilisation des échafaudages ;

un échafaudage fixe, ou échafaudage de pied, déjà monté, vérifié, complet et autorisé à l'utilisation ; un échafaudage roulant déjà monté, vérifié, complet et autorisé à l'utiliser ;

un espace dégagé, stable et suffisamment vaste pour permettre les exercices de déplacement, d'immobilisation et de stabilisation de l'échafaudage roulant ;

des échafaudages équipés de leurs protections collectives et moyens d'accès : planchers, garde-corps, plinthes, trappes, échelles ou escaliers d'accès, stabilisateurs, roues, freins et dispositifs d'immobilisation ;

les notices des fabricants, les consignes d'utilisation, les plaques signalétiques et les indications relatives aux charges maximales admissibles ; les documents disponibles concernant la mise à disposition et la vérification des échafaudages utilisés pendant la formation ; les consignes de sécurité internes, les règles de circulation et de coactivité ainsi que les procédures d'alerte applicables sur le site ;

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : ECHAF-20260727

les équipements de protection individuelle habituellement utilisés par les salariés : tenue de travail, chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire et tout autre EPI requis par le site ;
les moyens de balisage et de signalisation nécessaires à la sécurisation de la zone pratique ;
un interlocuteur référent pouvant faciliter l'accès aux locaux, aux équipements, aux documents et aux zones de mise en situation. Les échafaudages et les zones de travail mis à disposition doivent être conformes, accessibles, maintenus en bon état et permettre la réalisation des exercices sans exposer les participants à un risque non maîtrisé.



Les équipements doivent rester disponibles pendant toute la durée de la formation et permettre la participation effective de chaque stagiaire aux exercices pratiques.



Cette formation concerne exclusivement l'utilisation en sécurité d'échafaudages déjà montés, vérifiés et autorisés à l'emploi. Elle ne comprend pas le montage, le démontage, la modification, la réception ou les vérifications réglementaires approfondies des échafaudages.

Modalités d'accessibilité handicap

EVINCEL Formation étudie les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap afin de faciliter leur accès à la formation, dans le respect des exigences de sécurité liées à l'accès, à la circulation et au travail sur les échafaudages fixes R408 et roulants R457.

Toute situation particulière doit être signalée avant l'entrée en formation afin d'analyser les possibilités d'adaptation :

- des conditions d'accueil et d'accès aux locaux ;
- du rythme et du parcours de formation ;
- des supports et méthodes pédagogiques ;
- des moyens matériels utilisés ;
- des exercices et mises en situation pratiques ;
- des modalités de suivi et d'évaluation.

Les aménagements sont étudiés au cas par cas, en lien avec le participant, l'entreprise, le référent handicap d'EVINCEL Formation et, si nécessaire, les acteurs compétents dans le domaine du handicap.

Les adaptations mises en place ne doivent pas compromettre la sécurité du participant, des autres stagiaires ou du formateur, notamment lors des exercices de contrôle visuel, d'accès, de circulation, de travail sur échafaudage et de déplacement d'un échafaudage roulant.

Lorsque la situation du participant ne permet pas de réaliser en sécurité les exercices pratiques indispensables à l'évaluation des compétences, EVINCEL Formation informe le participant et l'entreprise des éventuelles limites de validation et étudie, lorsque cela est possible, une organisation pédagogique ou une orientation plus adaptée.

Pour toute demande d'aménagement, contactez EVINCEL Formation avant le démarrage de la formation :

E-mail : contact@evincel.fr

Téléphone : 04 78 22 58 98



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

4 à 10 participants



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : ECHAF-20260727



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427